



## UN PROGRAMME PILOTE OFFRE UNE FORMATION CANADIENNE AUX PERSONNES FORMÉES EN GÉNIE À L'ÉTRANGER

Chaque année, des milliers d'immigrants arrivent au Canada et bon nombre d'entre eux se déclarent ingénieurs. En 2001, parmi les 44 p. cent de travailleurs qualifiés qui, au moment d'immigrer, ont déclaré avoir l'intention de travailler au sein d'une profession réglementée, 63 p. cent ont indiqué le génie. Ces « personnes formées en génie à l'étranger » (PFGE), comme on les désigne, peuvent être des professionnels chevronnés en génie, de récents diplômés en génie ou des personnes exerçant une profession qui, au Canada, serait classifiée comme un emploi de technologue, de technicien, d'architecte ou de scientifique. Quel que soit le groupe dont elles font partie, certaines de ces personnes s'attendent, en arrivant au Canada, à pouvoir travailler immédiatement comme ingénieurs, ce qui n'est pas le cas, car elles sont incapables de trouver un emploi qui corresponde à leurs compétences.

Au Canada, l'ingénierie est une profession autoréglementée; ce sont les 12 organismes provinciaux et territoriaux de réglementation de la profession qui établissent les normes et délivrent les permis d'exercice. Ces organismes ont également pour responsabilité de trouver des solutions aux problèmes qu'éprouvent les PFGE pour obtenir un permis d'exercice, et les travaux qu'ils mènent à cet effet sont coordonnés par leur fédération nationale, le Conseil canadien des ingénieurs (CCI). C'est dans un contexte de rapports médiatiques peu flatteurs, à l'automne 2002, que le CCI s'est réuni avec ses membres et des fonctionnaires de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), afin de discuter des problèmes auxquels étaient confrontées les PFGE au Canada. Ensemble, ils ont lancé le projet *De la considération à l'intégration*, projet en trois étapes destiné à faciliter l'intégration des PFGE au sein de la main-d'œuvre canadienne et de la profession sans pour autant compromettre la sécurité du public ni abaisser les normes de la profession. La deuxième étape du projet a donné lieu à 17 recommandations qui ont été approuvées à l'unanimité par le conseil d'administration du CCI, en mai 2004, et qui sont en cours de mise en oeuvre.

Comme dans toute autre province ou territoire du Canada, les PFGE qui arrivent au Manitoba sont évaluées par le comité d'évaluation des titres universitaires de l'organisme provincial d'attribution de permis, dans ce cas-ci l'*Association of Professional Engineers and Geoscientists of the Province of Manitoba (APEGM)*, afin de déterminer si elles sont admissibles à l'obtention du permis d'exercice et de la désignation P.Eng. Pour bon nombre de PFGE, cette évaluation signifie qu'elles devront subir des examens techniques et toutes devront acquérir au moins un an d'expérience de travail en milieu canadien. Les délais et les coûts subséquents peuvent constituer un problème pour certains de ces immigrants, mais un nouveau programme est offert par l'Université du Manitoba, conjointement avec l'APEGM, pour aider à régler ce problème.

« Compte tenu des exigences, l'obtention d'un permis d'exercice du génie au Canada peut constituer un processus long et coûteux – certaines PFGE travaillent peut-être dans leur pays

d'origine depuis plusieurs années, mais elles doivent passer des examens techniques parce que l'organisme d'attribution de permis n'a pas été en mesure de confirmer qu'elles ont une formation universitaire équivalente à celle d'un diplômé d'un programme canadien accrédité par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI), explique Deborah Wolfe, P.Eng., directrice, Éducation, diffusion et recherche, au CCI. Grâce à leur nouveau programme, l'Université du Manitoba et l'APEGM offrent une solution. »

Ce programme d'un an, intitulé *Internationally-Educated Engineers Qualification (IEEQ) Pilot Program*, est offert par l'Université du Manitoba aux PFGE auxquelles le comité d'évaluation de l'APEGM a prescrit au plus cinq examens. Ce programme offre aux immigrants qui ont obtenu leurs titres de compétence en génie à l'extérieur du Canada un autre moyen pour répondre à une partie des conditions exigées pour l'obtention du permis d'exercice au Manitoba.

Cette année, neuf PFGE sont inscrites au programme IEEQ et suivent des cours avec les étudiants en génie de l'Université du Manitoba. Elles suivront aussi un cours conçu à leur intention, qui porte sur l'exercice du génie au Manitoba. Ce cours leur permettra de se familiariser avec les pratiques de travail au Canada et leur donnera l'occasion de visiter divers sites industriels. Au bout de deux semestres passés à l'Université du Manitoba, les participants bénéficieront d'un stage rémunéré de quatre mois au sein de l'industrie. À la fin du programme, les diplômés seront jugés admissibles, du point de vue de la formation universitaire, à l'obtention du permis d'exercice, et ils auront acquis quatre mois d'expérience en milieu canadien sur les douze qui sont exigés pour l'obtention du permis.

« Le programme profite non seulement aux étudiants, mais aussi à l'employeur, explique Ron Britton, P.Eng., doyen associé (Génie de la conception). Tous les étudiants inscrits au programme possèdent de l'expérience, certains ont même jusqu'à 20 ans d'expérience, ce qui constitue un net avantage pour les employeurs. »

Le programme IEEQ répond à cinq des 17 recommandations du projet *De la considération à l'intégration*. Il offre une autre façon d'évaluer les compétences professionnelles d'un candidat au permis, il donne un aperçu des pratiques exemplaires en matière d'emploi pour l'intégration des PFGE au milieu de travail et il favorise la formation transculturelle. Il constitue également un programme de mentorat pour les PFGE, car il leur permet de côtoyer des ingénieurs d'expérience. Enfin, le cours sur l'exercice du génie au Manitoba offre aux PFGE un aperçu des réalités du milieu de travail canadien.

Le programme IEEQ est un programme pilote qui en est maintenant à sa troisième année. Quatorze des quinze professionnels diplômés du programme ont obtenu un emploi en génie. L'autre participant termine actuellement sa maîtrise en génie des biosystèmes.

« Le programme IEEQ ne serait pas possible sans le soutien annuel du ministère du Travail et de l'Immigration du Manitoba et le partenariat entre la faculté de génie et l'APEGM, affirme M. Britton. Nous espérons un jour recevoir le financement de base pour ce programme. Nous pourrions ainsi, chaque année, permettre à quarante PFGE de bénéficier de ce programme avantageux. »

Un pas dans cette direction a récemment été franchi, alors qu'un des projets du CCI a obtenu des fonds de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Le projet en question aidera l'APEGM et l'Université du Manitoba à peaufiner les politiques, les procédures, les

outils et le cursus du programme et à élaborer les modèles génériques requis pour l'administrer. Il permettra aussi aux ingénieurs de l'APEGM et de l'Université du Manitoba d'échanger leur expérience afin que d'autres zones de compétence puissent mettre sur pied un programme de ce genre.

#### À propos du CCI

Le Conseil canadien des ingénieurs (CCI) est l'organisme national regroupant les 12 associations/ordre provinciaux et territoriaux qui réglementent l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada et qui délivrent les permis d'exercice aux ingénieurs du pays, actuellement plus de 160 000.